

## **Affectation 4 (g) — Initiatives de développement économique rural**

Les fonds dont disposent les Initiatives de développement économique rural ont accéléré le développement d'entreprises et de coopératives, créé des possibilités pour les jeunes, soutenu l'activité industrielle et aidé les collectivités et organisations rurales à s'attaquer aux priorités et aux besoins locaux, améliorant ainsi la qualité de vie des Manitobains.

Les Initiatives de développement économique rural ont produit les programmes suivants.

### **Programme d'études de faisabilité**

En 2006-2007, le programme a aidé des entreprises, des coopératives, des sociétés de développement communautaire et des municipalités rurales à accéder à des services de recherche et de planification fiables en vue de projets de démarrage ou d'expansion qui contribueront à la prospérité de la collectivité, entre autres grâce à la création d'emplois. Le programme a fourni jusqu'à 50 % d'un financement à frais partagés aux fins suivantes :

- l'embauche d'un consultant indépendant pour procéder à une analyse financière, commerciale ou technique;
- la préparation d'un plan d'affaires;
- l'obtention de la certification ISO (Organisation internationale de normalisation) ou ARMPC (analyse des risques et de la maîtrise des points critiques).

En 2006-2007, environ vingt études de faisabilité ont été approuvées aux termes du Programme, qui a versé 151 700 \$ dans le cadre des procédures de financement à frais partagés.

### **Programme Aide aux entrepreneurs ruraux**

En 2006-2007, par l'entremise des institutions financières participantes, le programme a offert des garanties de prêt pouvant se chiffrer à 100 000 \$ pour le démarrage ou l'expansion de petites entreprises et d'entreprises à domicile exploitées à temps plein dans les régions rurales du Manitoba. La plupart des institutions financières du Manitoba ont participé au Programme. Ce dernier a été administré par la Société des services agricoles du Manitoba. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, le montant limite des prêts sera haussé à 200 000 \$.

### **Programme de prêts d'initiative locale**

Le Programme a offert un financement à frais partagés aux sociétés de développement communautaire participantes afin de leur permettre d'établir des fonds communs d'immobilisations renouvelables pour soutenir la création ou l'expansion de petites entreprises en leur prêtant jusqu'à 10 000 \$. Les micro-prêts ont comblé un besoin en aidant des entreprises qui n'auraient normalement pas accès à l'aide financière des bailleurs de fonds traditionnels.

### **Programme Mon patelin au Manitoba**

Le programme a offert un soutien financier aux projets mis en oeuvre par les collectivités, les organismes, les coopératives et les entreprises locales qui visent à améliorer et à embellir les rues principales, les lieux publics et l'extérieur des immeubles dans les régions rurales et du Nord. Le programme vise à promouvoir ce qui confère à chaque collectivité son caractère unique et distinct.

En 2006-2007, 168 demandes de financement ont été approuvées aux termes du programme, qui a versé 313 100 \$ pour des projets dans les régions rurales et du nord de la province.

## **Crédit d'impôt pour le développement de l'entreprise communautaire du Manitoba**

Le programme donne l'occasion aux Manitobains d'investir dans leur propre collectivité tout en offrant aux entreprises communautaires l'accès à des capitaux pour couvrir leurs frais de démarrage ou d'expansion.

Au 31 mars 2007, on avait connu deux ventes réussies.

### **Programme Équipe verte**

Administré par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba, le programme a offert des emplois d'été aux jeunes âgés de 16 à 24 ans qui vivent dans les régions rurales. Il comporte deux volets : le premier propose des emplois dans les parcs provinciaux et le deuxième, MonVillage, permet aux collectivités, aux municipalités, aux exploitants d'entreprises touristiques et aux districts de conservation d'embaucher des jeunes pour des projets estivaux.

En 2006-2007, les Initiatives de développement économique rural ont versé 1 781 000 \$ au programme.

### **Programme Partenaires des jeunes**

Administré par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba, le programme a visé à améliorer l'employabilité des jeunes qui font face à plusieurs obstacles en matière d'emploi ou qui sont bénéficiaires de l'aide sociale. Les personnes admissibles, âgées de 18 à 29 ans, ont reçu pendant un maximum de huit semaines des services d'aide à la recherche d'emploi, de la formation et une expérience de travail grâce aux organismes parrains participants. Le volet d'aide aux jeunes entrepreneurs a offert des subventions pouvant se chiffrer à 4 000 \$ aux jeunes de 18 à 29 ans pour la création d'une nouvelle entreprise exploitée à temps plein pendant toute l'année.

En 2006-2007, les Initiatives de développement économique rural ont versé 398 200 \$ au programme.

### **Initiatives stratégiques**

Le programme Initiatives stratégiques a financé des projets stratégiques importants dans les domaines suivants :

- la création d'une base pour le développement économique durable;
- la diversification de l'économie rurale;
- l'amélioration des programmes et des services.

Le programme soutient des initiatives qui visent à produire des avantages importants pour les collectivités et les régions.

### **Programme d'obligations de développement rural**

Les obligations de développement rural ont permis aux Manitobains d'investir directement dans des entreprises locales au titre de la *Loi sur les obligations de développement communautaire*, en vertu de laquelle les collectivités ont géré l'offre des obligations, tandis que le gouvernement provincial a garanti le capital. Le programme n'est plus offert et il a été remplacé par le Programme de crédits d'impôt pour le développement de l'entreprise communautaire du

Manitoba. Six obligations de développement d'une valeur totale de 5,1 millions de dollars ne sont toujours pas arrivées à échéance.

### **Autres programmes**

- Les Initiatives de développement économique rural ont offert une aide financière à des projets de réseaux d'eau potable et d'eaux usées (Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba) et aux districts de conservation administrés par Gestion des ressources hydriques Manitoba.
- Conservation Manitoba a administré des fonds pour la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la maladie hollandaise de l'orme, ainsi que pour la sécurité à la plage.
- Justice Manitoba a administré des fonds pour l'amélioration du maintien de la paix en milieu rural.
- Affaires intergouvernementales Manitoba a administré des fonds pour aider les collectivités à fournir des services de transport aux personnes ayant une mobilité réduite et pour revitaliser des quartiers.

### **Indicateurs de rendement**

- En 2006-2007, le programme Mon patelin au Manitoba a approuvé 168 demandes de financement qui ont bénéficié d'une aide financière de 313 100 \$. Le financement du programme a permis d'obtenir un financement additionnel de 2 372 400 \$ qui s'est traduit par des dépenses en capital de plus de 2,6 millions de dollars dans des collectivités rurales et du Nord pour rehausser les rues principales et l'extérieur des immeubles. En 2005-2006, le programme a approuvé 186 demandes pour un montant total de 333 800 \$, qui a permis d'obtenir un financement additionnel de 1 795 300 \$ pour des dépenses en capital totales de plus de 2,1 millions de dollars.
- En 2006-2007, le Programme d'études de faisabilité a approuvé vingt projets qui ont bénéficié d'un montant de 151 700 \$ dans le cadre d'un financement à frais partagés. Le coût total des projets se chiffrait à 438 900 \$. On a embauché un consultant indépendant pour procéder à une analyse financière, commerciale ou technique d'un plan d'affaires ou d'un plan pour l'obtention de la certification ISO (Organisation internationale de normalisation) ou ARMPC (analyse des risques et de la maîtrise des points critiques). En 2005-2006, le Programme a approuvé vingt projets qui ont bénéficié d'un montant de 210 900 \$ dans le cadre d'un financement à frais partagés. Le coût total des projets se chiffrait à 547 600 \$.
- En 2006-2007, le Programme de crédits d'impôt pour le développement de l'entreprise communautaire du Manitoba a approuvé deux offres de capitaux d'une valeur totale d'un million de dollars pour le financement de la construction de deux usines de biodiésel dans la région d'Arbord et au lac Shoal. Les deux approbations se sont traduites par des avantages fiscaux de 300 000 \$ et la création de dix emplois dans les collectivités respectives. En 2005-2006, trois offres de capitaux d'une valeur totale de 1 035 000 \$ ont été approuvées pour le financement des frais associés à l'achat du restaurant Country Junction à Clearwater, d'une usine de fabrication et de distribution à Niverville et des frais associés à l'expansion de la société Intermountain Forage Hay Processing Ltd. à Dauphin. Les trois approbations se sont traduites par des avantages fiscaux de 310 500 \$ et la création de 27 emplois dans les collectivités respectives. Il faut prendre note que le projet d'usine à Niverville qui a été approuvé en 2005-2006 n'a jamais été poursuivi.

- En 2006-2007, le programme Aide aux entrepreneurs ruraux a approuvé 37 garanties de prêt qui visaient 18 projets d'expansion, 17 projets de démarrage d'entreprise et deux transferts de propriété (collectivités du Nord). Le montant total des garanties de prêt se chiffrait à 2 394 500 \$.

#### **4 (g) Initiatives de développement économique rural**

<b>Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance</b>	<b>Dép. réelles 2006-2007 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2006-2007 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	<b>Note expl.</b>
(1) Programmes — dépenses de fonctionnement	12 074,4		15 348,5	(3 274,1)	1
(2) Programmes — dépenses en capital	5 487,4		5 956,5	(469,1)	
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 561,8</b>		<b>21 306,0</b>	<b>(3 743,2)</b>	

*Note explicative :*

1. *La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par les réductions dues à la gestion des dépenses et la réduction des dépenses au titre du programme Aide au développement de l'industrie du bétail, du programme de subventions au développement de l'infrastructure, du maintien de la paix en milieu rural, ainsi que des dépenses en capital du programme Mon patelin au Manitoba.*